



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil ; 1<sup>er</sup> juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 19

Etaient présents (17) : BOURLIATAUD Isabelle ; DAUDE Dominique ; DE CUYPER Micheline ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie

Pouvoirs (2) : JEANDILLOU Corinne à RAIGNE Philippe ; COUEGNAS David à LE GOUFFE Yves

Absents excusés (8) : BLANQUET Géraldine ; BROUSSE Didier ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; JEANDILLOU Corinne ; LEYGNAC Roland ; WAMPACH Joe

Absents (0) :

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

**Délibération n° 2023-58 : Signature d'une convention cadre avec l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

Lors du conseil communautaire du 11 juillet 2022, le chargé de mission Petite Ville de Demain (PVD), avait fait une présentation des missions et activités de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA). Il avait notamment expliqué que la contractualisation avec l'EPFNA permet un accompagnement des collectivités pour la réalisation d'opérations immobilières ou d'aménagement.

Le conventionnement est réalisé à l'échelle de l'EPCI afin d'avoir une meilleure lisibilité du territoire : convention cadre pour ensuite travailler à des échelles plus fines, communes notamment, donnant lieu à l'établissements de conventions opérationnelles.

La convention cadre est signée sur une durée moyenne de 5 ans (3 à 10 ans). La signature d'une convention cadre n'entraîne pas d'obligations de signatures de conventions opérationnelles.

Communauté de communes **BRIANCE • COMBADE**

4 place Eugène Degressat - 87130 - Châteauneuf-la-Forêt

Tél. 05 55 69 39 32 - Fax 05 55 69 46 88

E. mail : cdc@briancecombade.fr

C'est un outil permettant de faciliter la réalisation d'opérations immobilières telles : la production de logements, la reconquête des biens vacants, la mobilisation de cellules commerciales vacantes, ..., notamment via un portage foncier temporaire.

La signature de cette convention cadre n'engage pas financièrement la CCBC.

Après débat et échanges de questions/réponses, les membres du Conseil Communautaire avaient donné leur accord pour autoriser les services de la Communauté de communes à travailler sur un projet de convention cadre avec l'EPFNA:

Le chargé de mission PVD a donc continué à travailler sur ce sujet avec l'EPFNA et proposer au Conseil communautaire de signer la convention cadre présentée en annexe pour la période 2023-2027.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu les statuts de la communauté de communes et notamment ses compétences d'aménagement de l'espace, de développement économique, de politique du logement et du cadre de vie définies respectivement aux articles 5.1, 5.2, et 6.2 ;**

**Vu le programme d'actions de l'opération de revitalisation territoriale signé le 8 novembre 2022 ;**

**Considérant l'intérêt pour le territoire Briance Combade de pouvoir bénéficier de l'assistance de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine dans les opérations d'aménagement du territoire ;**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer une convention cadre avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, dont le projet est joint en annexe.

**Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 10 juillet 2023**



**Le Président  
Yves LE GOUFFE**

